

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 MAI 2012

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

L'an deux mil douze, le 24 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 avril 2012, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Loïc TRICHET, Maire

Etaient présents :

Mmes, MM DON Gilles, SUAUD Henri, GUILLET Maurice, ROBIN Francine, adjoints- LAIDET Nathalie, RANNOU Marie- Annick, JOLY Jean-Luc, GUEDON Yves, REIGNIER Patrick, EVEILLÉ Rémy, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. ROBIN Michel qui donne procuration à M. SUAUD Henri et M. CHEVILLON Gabriel-Marie

Absent :

M. EVEILLÉ Rémy a été élu secrétaire de séance.

1-INSCRIPTION DE SENTIER DE RANDONNÉE AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (DELCM0512A)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-EMET UN AVIS FAVORABLE pour solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Vendée l'inscription au P.D.I.P.R du sentier «de Borie» projeté sur le territoire de la commune.

-DONNE EN PARTICULIER SON ACCORD à l'inscription au PDIPR des propriétés privées de la commune et chemins ruraux recensés dans le tableau descriptif du tracé,

-INDIQUE que l'itinéraire sera référencé au PDIPR comme itinéraire pédestre,

-AUTORISE le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins selon les recommandations faites par le Comité Départementale de la Randonnée pédestre de Vendée

-S'ENGAGE à

•conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert,

•maintenir la libre circulation de l'activité ci-dessus désignée,

•à rechercher un itinéraire de substitution en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR et à procéder à son aliénation ou à sa suppression du PDIPR dans le respect des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,

•assurer ou à faire assurer un entretien régulier (débroussaillage et élagage de l'itinéraire, au moins une fois par an, pour permettre le passage des randonneurs et favoriser la continuité des tracés

-S'ENGAGE à préserver l'attrait touristique et paysager du sentier, ainsi que son caractère initial.

-AUTORISE la diffusion et l'exploitation des données (cartographiques et numériques) dans le SIG départemental.

2- AMENAGEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE : CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'EQUIPEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF (DELCM0512B)

Après avoir étudié les devis proposés par 3 fournisseurs différents, Le Conseil Municipal,

-DECIDE de retenir la Société CAMIF pour l'acquisition de mobilier et matériel pour l'aménagement de la Garderie Périscolaire pour un montant de 6.397,39 € HT (le Conseil Municipal ne souhaite pas commander à CAMIF l'audiovisuel)

Par ailleurs, une demande de subvention sera faite auprès de la CAF concernant cet aménagement.

3-REVISION DES STATUTS DU SYDEV (DELCM0512C)

Considérant que la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique approuvé par le Conseil Général de la Vendée prévoit une répartition de la compétence « communications électroniques » entre les communes et les groupements de communes à fiscalité propre pour la part de compétence d'intérêt intercommunal.

Considérant que l'adoption du projet de statuts par notre commune n'empêche pas transfert de cette nouvelle compétence, une délibération expresse de notre part étant requise en application de l'article 6 du projet de statuts.

Après délibération, le Conseil Municipal : **-APPROUVE** la révision des statuts du Sydev.

4- REPARTITION DES SUBVENTIONS –ANNEE 2012 (DELCM0512E)

Le Conseil Municipal,

-DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2012 :

▫USLSG	564,00€
▫Ping Pong	130,00€
▫Amicale Laïque	226,00€
▫N'1port'Koi	128,00€
▫Théâtre de l'Amicale Laïque	100,00€
▫APEEPEV	188,00€
▫APPEL	184,00€
▫Yoga	100,00€
▫Gym volontaire	100,00€
▫Société de chasse	100,00€
▫Groupe musical mothais	100,00€
▫Club les Fleurs champêtres	100,00€
▫Comité des fêtes	680,00€

5- AMENAGEMENT DU BOURG – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES (DELCM0512F)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer la procédure d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal,

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires au lancement de l'appel d'offres et à la réalisation du marché.

-DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature des documents liés à cette affaire.

6- ACQUISITION DE TERRAIN (DELCM0512G)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE d'acquérir la parcelle A 1300 d'une superficie de 346 m² appartenant aux Consorts BOUCARD

-DONNE délégation à Monsieur le Maire pour toutes démarches et signatures liées à cette affaire.

7- QUESTIONS DIVERSES

- *Une demande d'utilisation du terrain de foot a été faite par la Mairie de Beaulieu pour son club de football : Monsieur le Maire a donné son accord après en avoir discuté avec le Président de l'USLSG.
- *Point garderie périscolaire : les peintures sont en cours de finition, reste les placards, le revêtement de sol à installer et l'aménagement extérieur.
- *Point restaurant scolaire : afin de résoudre au mieux les problèmes de préparation de repas liés au personnel (en l'absence de Mme CROCHET) les repas sont fournis par la Société RESTORIA.
- *Point aménagement de l'école publique : les commissions « scolaire » et « bâtiments communaux » ont étudiés les différentes propositions de l'Architecte.
- *Le bilan Enfance Jeunesse est consultable en Mairie.
- *Il y a un séminaire pour le SAGE Auzance-Vertonne le 07 juin 2012 de 17H à 21H à l'espace culturel de la Mothe Achard
- *Réunion Mission Locale le 11 juin 2012 à 18H30 à la Mairie de la Chapelle Achard
- *Assemblée Générale de l'USLSG le 15 juin 2012 à 19H à la Salle Polyvalente de St Georges.
- *Conseil d'école : le 05 juin 2012 à 18H30
- *Journée du Patrimoine : pas d'inscription de la Commune
- *La Commune a reçu l'accord de subvention pour l'aménagement de la Garderie
- *Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les réunions de Conseil Municipal le 4^{ème} jeudi de chaque mois : accord du Conseil

Prochaine réunion de Conseil Municipal: **Jeudi 28 juin 2012 à 20 h 30**

